



Assemblée générale

Distr. limitée
24 juin 2024
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Soixante-septième session
Vienne, 19-28 juin 2024

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle », conformément à la résolution 78/72 de l'Assemblée générale.
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : États-Unis, Fédération de Russie, France, Indonésie et Mexique. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Comité a entendu une présentation technique intitulée « Défis et perspectives du développement des techniques spatiales », par le représentant du Chili.
4. Le Comité a noté que la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis (NASA) avait mis en ligne sur son site Web l'édition 2024 de la publication « Spinoff ». Il a remercié la NASA pour cette série de publications, qui était chaque année mise à la disposition des délégations, et ce depuis la quarante-troisième session du Comité, en 2000.
5. Le Comité a pris note des innovations intervenues dans de nombreux domaines, tels que le développement des piles à hydrogène à des fins commerciales ; l'agriculture ; l'estimation des superficies ; la gestion durable de l'eau et des ressources naturelles ; la surveillance des forêts et la détection des incendies de forêt ; la géologie ; la géophysique ; la préservation des écosystèmes ; la surveillance de la hauteur des vagues de mer et du niveau des lacs et la gestion des barrages ; l'identification et l'exploitation des terres arables ; la pêche industrielle et la gestion des ressources halieutiques ; les bouées intelligentes ; la santé publique et individuelle ; la médecine ; les caméras sans fil pour la chirurgie arthroscopique ; la biologie ; la chimie ; les expériences de physique fondamentale ; la science des matériaux et les essais de résilience réalisés dans l'espace ; l'écologie ; le



téléenseignement et la télémédecine ; l'électronique ; les communications ; la navigation et la synchronisation ; les instruments de suivi portables ; l'utilisation des matériaux, notamment les techniques avancées d'impression 3D de métaux à grande échelle ; le stockage de l'énergie ; le développement des routes, des systèmes d'échange d'informations et des systèmes de transport du pétrole et du gaz ; la sécurité de l'aviation commerciale ; l'accès à Internet ; l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique ; les systèmes d'identification automatique ; la détection des tremblements de terre et la surveillance de l'activité sismique ; la surveillance du système solaire-terrestre ; la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence et les services de recherche et de sauvetage ; la cartographie des zones inondables ; les systèmes d'alerte rapide en cas de glissement de terrain ; et la surveillance des changements climatiques. En outre, il a noté que de nombreuses technologies mises au point pour les applications spatiales et concédées sous licence par les agences spatiales avaient été transférées à des entreprises du secteur industriel et avaient débouché sur des applications pratiques dans la société.

6. Quelques délégations ont estimé que les techniques spatiales étaient l'un des moteurs des secteurs économiques productifs, que les apports de leurs applications contribuaient à la coopération internationale et que ces techniques, de même que les programmes de transfert de technologie des agences spatiales, facilitaient le développement économique dans diverses industries et secteurs économiques, ce qui, avec la création d'une main d'œuvre nombreuse hautement qualifiée et bien rémunérée ayant reçu une formation spécialisée et sa mise à la disposition des entrepreneurs et entrepreneuses, des entreprises, des universités et des agences gouvernementales, aboutissait à des innovations qui permettaient d'améliorer la qualité de vie générale des citoyennes et citoyens. Les délégations ayant exprimé ce point de vue ont également estimé que ces techniques et ces programmes avaient contribué aux initiatives stratégiques visant à créer un écosystème spatial international intégré qui favorisait la croissance du secteur privé et l'autonomie industrielle, attirait les investissements commerciaux étrangers et encourageait la collaboration internationale.
